

**ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION A
Mme Sophie BLANC
ADJOINT AU MAIRE,**

Secrétariat général
Tél. 04 68 66 32 13
sg-courrier@mairie-perpignan.com

CM/2022/24

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être accordées aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu l'article L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les délégations données par le maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu l'article L.O. 141-1 du Code Electoral sur l'incompatibilité des mandats.

Vu l'arrêté n° 2020/13 en date du 09 juillet 2020 portant délégation de fonction à Mme Sophie BLANC, adjoint au maire, dans les domaines suivants :

I - EDUCATION et notamment :

A - SCOLAIRE :

- MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
- VIE SCOLAIRE
- INSCRIPTIONS SCOLAIRES – ETUDES ET PROSPECTIVES SCOLAIRES
- ECOLES PRIVEES
- COLLEGES
- LYCEES

B - PROJET EDUCATIF LOCAL

C - PERISCOLAIRE :

ORGANISATION ET ACTIVITES PERISCOLAIRES EDUCATIVES

D - EXTRA -SCOLAIRE :

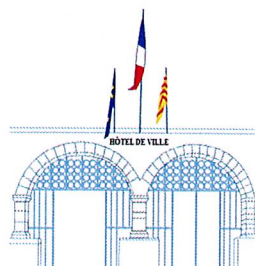
CENTRE AERES – CENTRES DE LOISIRS

E - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

F - PATRIMOINE RELEVANT DE CETTE DELEGATION

II – RESTAURATION COLLECTIVE

III - RELATIONS AVEC LE SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PERPIGNAN MEDITERRANEE (SYM – PM)



III - ADMINISTRATION

LEGALISATION DE SIGNATURES ET CERTIFICATIONS DE PIECES
CONFORMES
PIECES COMPTABLES RELEVANT DE L'ORDONNATEUR DE LA VILLE DE
PERPIGNAN
AUTORISATIONS EN MATIERES FUNERAIRES
ATTESTATIONS D'ACCUEIL

ARRETE

ARTICLE 1^e:

Les délégations données à Mme Sophie BLANC, adjoint au maire, par arrêté n° 2020/13 en date du 09 juillet 2020, sont rapportées.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés de la commune et affiché en mairie.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Louis ALIOT', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PERPIGNAN' and a central emblem.

Louis ALIOT

ID Télétransmission : 066-216601369- 2022 09 08 - 2022 SL ARR 161 - AR

Accusé reçu le : - 8 SEP. 2022

Affiché le : - 8 SEP. 2022